

# Commune de MAS SAINTES PUELLES

## Conseil municipal Séance du mercredi 14 décembre 2022 Procès verbal

Le mercredi 14 décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Conseillers présents : SIAU Isabelle, MONOD Pierre, PEYROUZET Françoise, ALETRU Mathias, BEAUDONNET Maryline, GALLARD René, MEUNIER Jérôme, NAUDINAT Jean-Claude, RUIZ Nathalie, SOULET Béatrice

Conseillers absents et excusés : Mme PALANQUÉ Adeline

Procurations : BUSSON Guy a donné procuration à NAUDINAT Jean-Claude  
EHRARDT Fanny a donné procuration à PEYROUZET Françoise  
FOURNIL Brigitte a donné procuration à BEAUDONNET Maryline  
PELLISSIER Alain a donné procuration à SIAU Isabelle



Le conseil a choisi Madame RUIZ Nathalie pour secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2022.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2022 est adopté sans observation.

2. Compte rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), voici les décisions prises dans le cadre de la délégation confiée à Madame le maire par délibération DE\_2020\_010 en date du 10 juin 2020 :

- 1-1 Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
29/11/2022	Renonciation à préemption DIA parcelles E 121 et E 122 3 rue du calvaire

3. Commande publique  
3-1 Marchés publics de travaux

Le bureau d'études a remis son analyse des offres du marché relatif à la chaudière.

Au vu de cette dernière, Mme le Maire propose d'attribuer le marché comme suit :

Lot n°1 - VRD :	Entreprise CHAUVET	19 766,00 € HT
Lot n°2 - Gros Œuvre	Entreprise ROSALA	19 357,15 € HT
Lot n°3 - Métallerie	Entreprise COMECA	2 665,00 € HT
Lot n°4 - CVC	Entreprise SERCLIM	157 771,78 € HT

Délibération prise à l'unanimité

4. Autres domaines de compétences  
4.1 Extinction de l'éclairage public - modification des horaires

Mme le Maire explique que par délibération du 27 mai 2019, le conseil municipal a voté pour que l'éclairage public soit éteint de 0h00 à 5h00.

Au vu de la crise énergétique, Mme le Maire propose de modifier ces horaires comme suit - extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00, à compter de janvier 2023.

Délibération prise à l'unanimité.

#### 4-2 Commissions municipales – groupe de travail

Un tableau a été remis aux élus pour la préparation du prochain bulletin municipal

Il est convenu de créer des groupes de travail suivants :

- bâtiments
- chemins de randonnée
- cimetière

#### 4-3 Location du 4 place du presbytère

Mme le Maire informe le conseil municipal que le logement sises 4 place du presbytère, est disponible à la location.

Mme le Maire précise que la VMC va être posée par une entreprise prochainement. Il est prévu également de repeindre l'appartement et de changer la porte pour une meilleure isolation. Il convient de fixer le montant du loyer.

Mme le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution à 600 euros mensuel. Il conviendra de rajouter les charges liées aux ordures ménagères.

Délibération prise à l'unanimité.

#### 5. Finances

##### 5-1 Budget M57 – nomenclature détaillée

Mme le Maire rappelle la délibération N°2021-030 du 17 juin 2022 passant la comptabilité de la commune au référentiel budgétaire comptable M57.

Il s'avère que le choix au passage de la M57 abrégé ne permet pas une vision au plus juste des dépenses et recettes de la collectivité. Il est donc possible de passer à la M57 développé si la commune le souhaite.

Délibération prise à l'unanimité

##### 5-2 Décision modificative n°9

La commune doit prendre une modification budgétaire afin de pouvoir régler des dépenses non prévues dans le budget primitif :

Décision modificative n°9 :

Recette investissement  
024 : + 9 340,00 euros

Dépense d'investissement  
165 (remboursement caution) : + 540,00 euros  
2135 (armoire accueil) : + 2 500,00 euros  
204182 (SYADEN enfouissement) : + 6 300,00 euros  
Opération 81

Délibération prise à l'unanimité

#### 6. Questions diverses

- Cimetière : étude pour l'acquisition d'un logiciel

- Résidence la chamoise tranche 2 : les travaux sont pour le moment bloqués. Des fouilles archéologiques doivent être réalisées.

- Arrêt de bus et cheminement piétonnier : la commune a fait une demande de dérogation pour que les enfants puissent être déposés au niveau du puits artésien, ainsi qu'une demande d'éclairage provisoire auprès du SYADEN.



- RD 33 : la commune va signaler au département que les bas côtés, entre la planque et le terrain d'aviation sont très abimés.

- Travaux réalisés par les services techniques :  
- Aménagement de l'accueil de la mairie (en cours)  
- Création et mise en place de la décoration de Noël

- Date à retenir :  
- 15/12/2022 : Noël des enfants  
- 19/12/2022 : Noël des agents communaux  
- 27/01/2023 : vœux à la population

Fin de séance à 19h55.



